



## Menaces sur nos métiers : Il est temps de RÉAGIR

### De quoi parle-t-on ?

Chaque année, en mai et juin, c'est la même chose : vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter parce qu'en dépit du temps de séjour réglementaire en administration centrale, aucune affectation en poste demandée en transparence initiale ne vous est accordée...

On vous oppose toujours un « profil inadéquat », une « formation insuffisante », mais alors que nous disposons de tous les outils pour une formation en interne, alors que le nombre de vœux devrait permettre de satisfaire toutes les demandes... vous n'êtes pas éligibles à un départ en poste...

**C'est d'autant plus inadmissible que l'appel à candidatures sur ces affectations à l'étranger est proposé sur la Place de l'Emploi Public, où des candidats n'ayant ni reçu les formations ni effectué le temps de séjour en Centrale qui nous est imposé peuvent postuler avec succès.**

Les lignes directrices de gestion mobilité et promotions publiées par l'administration restent suffisamment floues pour permettre une gestion subjective des affectations et des évolutions de carrière.

Cela fait plusieurs années que la CGT/MAE réclame un **barème objectif pour les affectations et les promotions**, solution la plus égalitaire, tenant compte de l'ancienneté, de la durée d'affectation en centrale, des formations et des compétences métiers.

Les effectifs du ministère ont continué à fondre ces 5 dernières années malgré les engagements du ministre, amenant des agents loyaux et compétents à de plus en plus d'épuisement au travail et de sentiment d'impuissance devant la masse de travail, en centrale comme dans les postes.

### Les causes de cette souffrance au travail sont connues :

Les réformes contre lesquelles la CGT/MAE n'a jamais cessé de se battre sont en cause :

- **La numérisation à outrance**, avec le développement à marche forcée des applications consulaires, toujours plus difficiles à mettre en œuvre par les agents, et plus compliquées à utiliser par les usagers, au point qu'une enquête INSEE parue récemment démontre qu'un usager sur 3 renonce à faire ses démarches administratives sur internet, compte-tenu de la complexité toujours plus grandes de ces dernières... complexité à laquelle se rajoutent dans nombre de pays des difficultés d'accès au réseau...
- **Le recours abusif à des agences et des opérateurs dans les secteurs de la coopération culturelle et du développement** : la multiplication des statuts, et la tutelle de plus en plus théorique du MAE sur ces entités conduisent à une précarité de plus en plus généralisée pour les contractuels du réseau, et à des licenciements qui dégradent notre image à l'international et nous font perdre des années d'expertise.
- **La « McKinseyisation » de notre administration** : La politique du tout prestataire et du recours à des cabinets conseils devient la seule boussole de notre administration et envahit des pans entiers des services du MAE, depuis longtemps ceux du numérique bien sûr mais maintenant jusqu'aux services de gestion, y compris RH, déjà soumis à une forte pression.
- **Une hémorragie continue d'ETP** : en 10 ans, le ministère des Affaires étrangères a perdu 30% de ses effectifs, et 50% en 30 ans... Une telle saignée handicape son action à court et à long terme, et fait peser sur les rescapés une pression telle que les cas de harcèlement et d'épuisement professionnel se multiplient.

# Pas nés pour SUBIR

**Des conditions de travail de plus en plus pénibles pour tous les statuts, sans reconnaissance suffisante :**

- Le point d'indice des titulaires est gelé depuis 2010, et les promesses électorales n'engagent que ceux qui les prononcent. La réforme des rémunérations dans la fonction publique s'annonce d'ores et déjà comme faisant la part belle aux primes plutôt qu'à l'augmentation du traitement, seul salaire comptant pour la retraite.
- Les contractuels, CDI ou CDD, sont maltraités et leurs revalorisations limitées et à la tête du client. Le non-renouvellement pèse sur les CDD engendrant toujours plus de précarité et d'incertitude sur leur avenir alors même qu'ils pourraient prétendre à une CDisation.
- Dans le réseau, les recrutés locaux sont licenciés sans ménagement et sans qu'ils puissent faire valoir leurs droits à recours.

**La question du cadre juridique des contrats locaux doit faire l'objet de véritables négociations. Il n'est plus acceptable que la France ne respecte pas les principes auxquels elle a adhéré via les conventions internationales sur le travail et la protection des salariés.**

**Les conséquences sont lourdes :**

- **Pour les communautés françaises à l'étranger** : dans un contexte international qui se fait de plus en plus tendu, au sortir d'une pandémie mondiale, à l'heure où les bruits de botte résonnent à nouveau sur le sol européen, la perte d'expertise engendrée par la réforme décidée par le chef de l'État sonne le glas de la diplomatie française et de son influence sur la scène internationale.

La diminution massive des effectifs de nos services consulaires menacent la sécurité de notre communauté française à l'étranger et obèrent notre capacité de réaction face aux différentes crises qui pointent déjà au rythme des dérèglements, climatique et politique, du monde.

- **Pour les agents du MAE, quelle que soit leur catégorie** : c'est la fin des perspectives de carrière, en centrale comme à l'étranger, avec l'application de lignes de gestion non concertées rendant les promotions comme les affectations encore plus opaques et aléatoires. C'est la baisse constante du pouvoir d'achat des agents depuis le gel du point d'indice et l'accroissement de la part des primes dans la rémunération. C'est l'annonce d'un plan social de grande ampleur car le consulat numérique qui s'installe va toucher en priorité les agents de droit local qui verront supprimer leurs postes à la faveur de la programmation des effectifs.

**Dans cette action intersyndicale, la CGT/MAE porte aussi ses propres revendications comme**

- l'inscription des corps d'adjoints administratifs de chancellerie, adjoints techniques de chancellerie, SESIC et ASIC et la réinscription des corps des ministres plénipotentiaires et conseillers des affaires étrangères à l'annexe 1 du décret 2018-1351
- l'arrêt des mesures de réduction du périmètre des services consulaires, suppression du BTE, octroi d'emplois supplémentaires dans le secteur consulaire
- la ré-internalisation de l'activité culturelle dévolue aux opérateurs
- la hausse de 10% du point d'indice et la création de 10% d'effectifs au MAE (1300 emplois)
- un cadre juridique conforme aux règles internationales du travail pour tout contrat local

**LE 2 JUIN PAR LA GRÈVE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX**

**(assemblées générales, réunions d'information syndicale, cahiers de doléances)**

<p><b><u>VENEZ NOMBREUX AUX RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>MARDI 31 MAI À 11H00, SALLE D001, BREIL 4 NANTES</b></li><li>• <b>MARDI 31 MAI À 14H00, COUR DES ARCHIVES, QUAI D'ORSAY</b></li></ul>	<p><b><u>LE JEUDI 2 JUIN 2022 À 11H00</u></b></p> <p><b>RASSEMBLONS-NOUS MASSIVEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>À PARIS, ESPLANADE DES INVALIDES</b></li><li>• <b>À NANTES, SUR LES MARCHES DE BREIL 4</b></li></ul>
---	--